

Compte rendu du Conseil Municipal du 12 février 2021

Présents :

Mmes BOUILLON Nadiège, BOUVERET Edith, RAYNAUD Mary, STIEVENARD Muriel
MM. BILLARDEY Jean-Philippe, BRUN Philippe, CATY Claude, DUMONT Thierry, FARQUE Cyrille,
STEFANI Fernand

Absent : GABBI Jean-Marc

Secrétaire : RAYNAUD Mary

La séance est ouverte à 18h30 heures sous la présidence de M. Fernand STEFANI

Tarifs eau et assainissement 2021

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal fixent les tarifs pour l'eau et l'assainissement 2021 (consommation 2020).

EAU : Monsieur le Maire propose de maintenir le prix de la part fixe à 46.70 € et d'augmenter la part variable de 10 centimes.

	Tarif
0 à 100 m3	1.15 €
Supérieur à 100 m3	1.05 €
Concession	46.70 €

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité, cette proposition.

ASSAINISSEMENT : Monsieur le Maire propose de maintenir le prix de la part fixe à 70.00 € et d'augmenter la part variable de 5 centimes.

	Tarif
Part fixe	70,00 €
Part variable	1,25 € le m3

Les membres du Conseil Municipal acceptent cette proposition par 9 voix pour et une voix contre.

Programme des travaux forestiers pour l'année 2021

Le 12 janvier 2021, l'ONF a proposé à la commission des bois, qui l'a accepté, le programme des travaux sylvicoles pour l'année, selon le plan d'aménagement 2020 - 2039, à savoir :

- Nettoiement manuel des jeunes peuplements sur 3,54 Ha dans la parcelle 6
- Nettoiement manuel avec maintenance des cloisonnements avec tracteur sur 5,44 Ha dans la parcelle 3.

Coût total 9858,53 TTC

Le Conseil Municipal accepte la proposition.

**Lettre de monsieur
GENGENBACHER**

Dans son courrier, Monsieur GENGENBACHER se plaint d'un manque d'éclairage au carrefour situé devant son domicile et des automobilistes qui ne contournent pas le terre-plein central devant chez lui. Il se propose également d'acquérir le terrain communal qui se situe derrière sa propriété.

Le conseil décide :

- Pour l'éclairage, un devis va être demandé à la SICAE et la décision sera prise ultérieurement.

- Concernant le contournement du terre-plein central, il va être demandé aux riverains de bien vouloir le contourner.

- Pour ce qui est du terrain, le conseil municipal décide de ne pas vendre. Lors de la création du lotissement cette parcelle était destinée à être une route en cas d'extension du dit lotissement. Ce projet n'est pas abandonné étant donné que la commune pourrait dans un avenir proche se porter acquéreur de terrains situés en bout de notre parcelle. De plus si la commune vendait à monsieur GENGENBACHER, le terrain communal restant serait enclavé.

La séance est levée à 20 heures 30

Le Maire

Fernand STEFANI